

Accompagnement à l'analyse des besoins en formation

→ L'OPCAIM propose aux PME une participation financière pour les accompagner à analyser et définir leurs besoins en matière de formation professionnelle.



Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 300 salariés

Cet accompagnement financier vise à :

- définir les moyens de mettre en œuvre la GPEC
 - l'analyse et la définition des besoins en formation professionnelle
 - s'assurer que les formations sont qualifiantes ou certifiantes,
- l'aide à l'élaboration du plan de formation,
- l'aide à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

Modalités de financement

Cet accompagnement est pris en charge à 100 % du coût réel dans la limite de :

1 000€ HT / jour

5 jours / an

→ Ce dispositif peut se cumuler avec le diagnostic GPEC.

Le paiement est effectué contre présentation :

- de la facture de l'entreprise,
- de la copie de la facture du prestataire ayant réalisé la prestation,
- du descriptif de la prestation réalisée (contrat, convention ou cahier des charges).

Ce dispositif peut également bénéficier du paiement direct à l'organisme de formation par l'ADEFIM.

→ La prise en charge est limitée à un accompagnement par année civile.

ADEFIM LYON

60 Avenue Jean MERMOZ
69372 - LYON Cedex 08

04.78.77.06.08
Adefim.lyon@adefim.com

La prise en charge peut être refusée lorsque l'OPCAIM, pour des raisons financières, n'est pas en état de satisfaire simultanément l'ensemble des demandes qui lui ont été adressées.

Conformément à ses conditions de prise en charge telles que définies dans sa charte contrôle et qualité, l'OPCAIM se réserve le droit de demander tous justificatifs complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.

Contactez votre Conseiller ADEFIM,
il vous accompagne dans vos projets
et optimise votre budget formation



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie